

Mercredi 14 janvier 2026

RAPPORT N° 5

Débat d'orientations budgétaires 2026

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, constitue l'étape préalable à l'adoption du budget primitif du Syndicat. Le contenu du rapport d'orientation budgétaire présenté à cette occasion est précisé à l'article L. 2312-du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- présentation des orientations budgétaires envisagées par le Syndicat mixte pour l'année, de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et des hypothèses sous-jacentes ;
- Présentation des engagements pluriannuels, notamment, en matière de programmation des investissements ;
- information sur la structure et la gestion de l'encours de dette du Syndicat mixte ;
- évolution des principaux ratios financiers du Syndicat mixte (épargne brute, épargne nette, niveau d'endettement anticipé à la fin de l'exercice) ;
- présentation de la structure des effectifs, des dépenses de personnel et de leur évolution prévisionnelle.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par les élus et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer le budget principal et le budget annexe 2026.

Contexte : les faits marquants en 2025

En 2025, Sarthe Numérique a poursuivi sa transformation pour toujours mieux répondre aux attentes de ses membres.

Complétude et commercialisation

Le réseau de Sarthe Numérique au 5 janvier 2026 desservait 219 892 prises recensées dans le fichier IPE soit un taux de raccordabilité de 99.7 % sur la zone d'initiative publique.

La qualité et le rythme de déploiement ont conduit Orange à retenir la Sarthe parmi les trois premiers départements où le réseau cuivre sera totalement arrêté. La première étape de fermeture commerciale interviendra fin janvier 2026 sur l'ensemble du territoire.

Pour garantir une continuité de service et atteindre une couverture intégrale, Sarthe Numérique a engagé, par anticipation, les raccordements à la demande (RAD). Ces compléments de couverture permettent de finaliser le réseau FttH afin de répondre aux exigences de l'Arcep.

Ce réseau était mobilisé à prêt de 64 %, avec 140 064 raccordements réalisés au 5 janvier 2026.

L'enjeu de l'année 2026 sera notamment d'accompagner le territoire et les Sarthois dans la bascule sur la technologie fibre pour préparer la fermeture technique du réseau cuivre annoncée par Orange en 2027 et 2028 sur la Sarthe.

On peut estimer à 35 000 le nombre de raccordements restant à réaliser, compte tenu qu'un certain nombre de prises recensées dans le fichier IPE ne seront pas directement mobilisées au cours des premières années d'exploitation.

Datacenter public SARTERA

Inauguré en avril 2024, le datacenter public SARTERA atteint, au 31 décembre 2025, un taux de commercialisation de 40 %, confirmant l'intérêt stratégique de cet équipement pour le territoire sarthois.

Depuis sa mise en service, il affiche une disponibilité de 100 %, témoignant de la qualité de l'exploitation assurée par le délégataire et renforçant l'importance de conserver une maîtrise publique garantissant souveraineté et sécurité des données des collectivités.

Les distinctions nationales obtenues viennent par ailleurs souligner la pertinence des choix opérés par Sarthe Numérique.

L'enjeu porte désormais sur le développement de nouveaux services adossés à cette infrastructure, afin de répondre pleinement aux besoins croissants des collectivités en matière d'hébergement et de valorisation de leurs données.

Schéma directeur territorial d'aménagement numérique et Schéma Local de Résilience

Dans le cadre de l'actualisation du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), Sarthe Numérique, accompagné du groupement Tactis / Bersay Avocats / Klopfer en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, a conduit une large concertation avec les acteurs du territoire. Cette démarche s'est appuyée à la fois sur une série d'entretiens menés auprès d'un panel représentatif d'acteurs publics et privés et sur la diffusion, durant l'été 2025, d'un questionnaire à l'ensemble des communes et des EPCI sarthois. Avec un taux de participation de 39 % des communes et de 50 % des EPCI, la consultation offre une vision fiable de la qualité du déploiement des infrastructures numériques et des attentes locales en matière de services.

Cette actualisation doit désormais permettre de projeter l'évolution du territoire en identifiant les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins croissants des collectivités, en consolidant la stratégie de souveraineté et de résilience sous maîtrise publique, ainsi qu'en renforçant la lisibilité des actions engagées et des responsabilités associées. Sa validation en début d'année 2026 viendra ainsi structurer les priorités opérationnelles et fixer la feuille de route des prochaines années.

En parallèle, Sarthe Numérique a engagé l'élaboration de son Schéma local de résilience (SLR), destiné à analyser les risques pesant sur les réseaux — vulnérabilités, interdépendances, menaces externes ou risques d'exploitation. Ce document permettra d'établir un plan pluriannuel d'investissement visant à garantir la performance de l'infrastructure, son adaptation aux évolutions des usages numériques et sa capacité à résister aux risques climatiques, aux cyberattaques et aux actes de malveillance.

Dans un contexte où le réseau numérique sarthois soutient désormais des services essentiels au même titre que l'eau ou l'énergie, cette démarche constitue un pilier majeur de la continuité de service et de la sécurité du territoire.

Territoires Connectés et Durables

En 2025, le Syndicat a intensifié ses échanges avec les collectivités afin de les sensibiliser aux usages possibles du réseau public départemental.

Trois syndicats d'eau sont déjà engagés dans des projets de télérelève fondés sur le réseau bas débit LoRaWAN et d'autres devraient prochainement s'y associer.

Parallèlement, une trentaine de collectivités bénéficient d'un accompagnement dédié sur des projets variés, dont certains présentent un fort potentiel de démonstration pour l'ensemble du territoire.

Dans la continuité des actions de mutualisation et de développement d'ingénierie au service de ses membres, Sarthe Numérique engage un projet structurant consacré au grand cycle de l'eau.

La gestion durable de la ressource en eau, enjeu stratégique pour l'équilibre territorial et renforcé par les priorités départementales en matière de résilience climatique, appelle des outils de supervision modernes. Le projet porté par Sarthe Numérique vise à déployer une solution innovante de suivi du grand cycle de l'eau, reposant sur l'infrastructure LoRaWAN, déjà opérationnelle à l'échelle départementale.

En parallèle, le Syndicat mixte maintient une veille active afin d'identifier de nouveaux usages utiles au territoire, en s'appuyant sur ses liens internes et sur son réseau externe de partenaires. Cette dynamique d'accompagnement se poursuit pour favoriser l'appropriation des usages numériques par les collectivités, en mobilisant l'ensemble des capacités offertes par l'infrastructure publique. Elle ouvre la voie à de nouveaux services potentiels, tels que des dispositifs de vidéoprotection ou d'autres applications contribuant à un territoire pleinement connecté et durable.

Trophées IoT Business Hub

En lien avec le projet consacré au grand cycle de l'eau, Sarthe Numérique s'est distingué lors de l'édition 2025 des *Trophées IoT Business Hub*, en remportant le prix dans la catégorie "Ressources naturelles et environnement". Organisé par BearingPoint en partenariat avec InfraNum, cet événement met à l'honneur les projets les plus innovants dans le domaine de l'Internet des objets et de la transformation numérique.

Conférence sur l'Aménagement Numérique du Territoire

La 6^e Conférence sur l'Aménagement Numérique du Territoire, organisée par Sartel, à l'Abbaye Royale de l'Épau le 26 novembre 2025, a réuni plus de 80 élus autour des grands enjeux de la transformation digitale du territoire et a permis de valoriser la dynamique collective portée au service des communes et de leurs habitants.

Plusieurs thématiques ont été abordées sur cette matinée : la fermeture du réseau cuivre et son accompagnement, la révision du SDTAN avec la présentation des premiers résultats de l'enquête, ainsi qu'un retour d'expérience sur l'usage du réseau LoRaWAN pour la gestion de l'eau par le SAEP Dollon Perche Vairais.

Manifestation Connect

Sarthe Numérique, le Département de la Sarthe, la Communauté de communes Maine Saosnois et la CCI Le Mans Sarthe ont coorganisé la 2^e édition de la manifestation *Connect, la Sarthe au cœur du numérique*, à Mamers le 4 décembre 2025 sur le thème de l'Intelligence Artificielle (IA) : « De l'idée à l'action, trouvez vos usages de l'IA ! ».

Les intervenants ont rappelé les enjeux majeurs de l'IA, désormais incontournable pour accompagner la transition numérique des entreprises et des collectivités. Ces temps d'échange ont permis d'illustrer des exemples concrets de mises en œuvre, d'encourager la collaboration au sein de l'écosystème sarthois et de favoriser la rencontre entre acteurs publics, entreprises et porteurs de solutions.

Données et SIG

En 2025, Sarthe Numérique a consolidé son rôle d'acteur départemental dans le domaine des données et des systèmes d'information géographique, en poursuivant la montée en maturité de ses outils et de ses méthodes.

L'année a notamment été marquée par l'accueil d'un stagiaire issu d'une licence professionnelle en géomatique, qui a contribué à la mise en conformité du catalogue de données avec les standards nationaux et internationaux (ISO, INSPIRE).

Conformément à la feuille de route fixée, Sarthe Numérique a mené des investigations sur l'architecture du Web SIG départemental, en partenariat avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) du Département, renforcé la promotion de l'action SIG à l'échelle du territoire et conduit un audit auprès de l'ensemble des collectivités afin d'identifier leurs besoins, leurs pratiques existantes et les organisations déjà en place.

L'année 2025 a également été consacrée à la structuration du projet départemental de Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS). Sarthe Numérique a préparé et lancé la consultation publique permettant d'attribuer le marché d'acquisition, tout en développant une première base de données mutualisée et des modèles de données destinés à faciliter l'exploitation et l'harmonisation des informations collectées.

En parallèle, les actions d'accompagnement des territoires ont été poursuivies, notamment en matière de formation, de soutien à la gestion de la Base Adresse Nationale et d'appui aux autres équipes opérationnelles du Syndicat mixte.

Enfin, les échanges ont été renforcés avec l'ensemble du réseau de référents SIG des collectivités, consolidant une dynamique départementale de mutualisation et de montée en compétences.

Le bilan 2025 confirme la solidité du socle d'infrastructures sur lequel repose la stratégie de long terme de Sarthe Numérique, avec un réseau fibre couvrant l'ensemble du territoire sarthois et pleinement mobilisé, un réseau LoRaWAN opérationnel et un datacenter. Sartera désormais installé comme pilier de la souveraineté des données et du développement des usages numériques.

Toutefois, l'exercice a également révélé des contraintes juridiques significatives, illustrées par le refus préfectoral d'adhésion de plusieurs syndicats mixtes fermés au titre des seuls services fonctionnels, rendant indispensable une évolution de notre cadre statutaire.

Le débat d'orientation budgétaire 2026 doit ainsi ouvrir la voie à une stratégie d'action sécurisée et ambitieuse.

Pour soutenir l'essor des usages IoT et répondre aux attentes croissantes des collectivités, plusieurs scénarios d'évolution doivent être examinés afin de garantir l'agilité de Sarthe Numérique et sa capacité à intervenir auprès de l'ensemble du territoire. Parmi ces pistes, l'hypothèse de créer un Groupement d'intérêt public mérite une analyse approfondie, dans la mesure où elle pourrait offrir une base d'intervention plus large et juridiquement sécurisée, tout en maintenant un lien de quasi-régie sans transfert de compétence. Ce scénario pourrait constituer un levier structurant pour organiser une offre mutualisée et souveraine en matière de vidéoprotection, de services télécoms, de cybersécurité et d'IoT.

Quel que soit le modèle retenu, le renforcement du rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage territoriale et le développement d'une ingénierie de projet solide de Sarthe Numérique demeurent essentiels pour favoriser l'appropriation des usages et accompagner efficacement les collectivités sarthoises.

C'est dans ce contexte d'évolution rapide des besoins numériques que les orientations budgétaires de l'année 2026 sont proposées au Comité syndical pour accompagner et renforcer la consolidation et l'adaptation aux nouveaux enjeux du territoire.

Lors de son prochain Comité syndical, le 26 février 2026, il est prévu de soumettre au vote le budget primitif du budget principal et du budget annexe 2026, en intégrant les résultats 2025.

I. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du Syndicat mixte retrace, sous le régime de la nomenclature comptable M57, les recettes et les dépenses de fonctionnement courant du Syndicat mixte et les activités liées aux usages et services numériques.

	DÉPENSES	RECETTES
FCT	Dépenses réelles récurrentes 430	Recettes réelles récurrentes 352
	dont personnel 305	dont contributions statutaires 350
	dont fonctionnement du syndicat 120	
	Projets ponctuels 400	Recette ponctuelle 15
	Virement à la section d'investissement 1 752	Banque des territoires
	Total fonctionnement 2 582	résultat n-1 reporté 2 215
INV.	Territoire durable et connecté 894	Total fonctionnement 2 582
	PCRS 1310	
	Total investissement 2 204	Virement à la section d'investissement 1 752
		Subventions PCRS 450
		Autres recettes 2
		Total investissement 2 204

A. Section de fonctionnement

a) Les ressources de fonctionnement attendues

Au total, les recettes réelles récurrentes de fonctionnement sont estimées à 352 000 € pour l'année 2026.

Les contributions statutaires des membres

Les contributions statutaires versées par les membres de Sarthe Numérique sont restées inchangées en valeur depuis 2019, alors même que les charges de fonctionnement ont augmenté sous l'effet de l'inflation et du développement des activités du Syndicat.

La contribution des membres de Sarthe Numérique vise à couvrir le financement des charges récurrentes du budget principal.

La gestion rigoureuse du Syndicat mixte permet aujourd'hui de constater une situation financière saine, offrant la possibilité de différer d'un an la mise en œuvre de l'indexation des contributions sur l'inflation. Cette indexation entrera ainsi en vigueur au 1^{er} janvier 2027, conformément aux orientations définies dans le budget principal 2025 et contribuera à préserver l'équilibre financier du budget de fonctionnement sur le long terme. Sa mise en œuvre impliquera une évolution statutaire afin d'intégrer ce mécanisme.

Par ailleurs, l'élargissement des missions assumées par Sarthe Numérique, notamment, dans le cadre du PCRS, rendra nécessaire une actualisation des contributions des membres à compter de janvier 2027 pour couvrir les charges de fonctionnement liées à cette nouvelle activité. Cette adaptation garantira la soutenabilité financière du Syndicat mixte tout en permettant de répondre pleinement aux besoins émergents du territoire.

Ainsi, les contributions versées par les membres du Syndicat mixte sont estimées à 350 000 €, elles couvrent partiellement les charges courantes prévues pour 2026.

Participation de la Banque des Territoires

L'année 2025 a été marquée par la préparation et l'élaboration du SDTAN, réalisée en collaboration avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la délibération du 28 septembre 2023 et répond aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

La Banque des Territoires accompagne financièrement le Syndicat mixte à hauteur de 15 000 € pour l'élaboration de ce schéma.

Le résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement 2025 qui pourrait être reporté est estimé à 2,215 M€. Il permettra de couvrir des dépenses nouvelles et ponctuelles en fonctionnement et en investissement.

b) Les dépenses de fonctionnement envisagées

Les charges de fonctionnement courant

En dépenses, les charges de fonctionnement courant liées à la gestion de la structure du Syndicat sont estimées à 430 000 €. Elles se composent des dépenses de personnel à hauteur de 305 000 € et des charges à caractère général à hauteur de 120 000 €.

Dépenses de personnel

Les charges de personnel estimées à 305 000 € permettent de financer les 4 postes des agents (trois agents actuels et le futur recrutement d'un agent pour le PCRS) qui sont affectés sur des missions liées aux projets d'usages et de services numériques (Pôles Territoires Connectés et Durables et Pôle Données et SIG) pour répondre aux missions du socle commun dont les membres adhérents bénéficient dans les conditions fixées par les statuts de Sarthe Numérique.

De plus, le budget principal prend en charge un pourcentage des dépenses des ressources humaines portées par le budget annexe (personnels rémunérés sur le budget annexe mais travaillant partiellement sur le budget principal). Le Syndicat mixte procède chaque année, pour cela, à une analyse des moyens mobilisés pour l'activité du budget principal.

Enfin, Sarthe Numérique envisage sur l'année 2026 d'accueillir un stagiaire sur le Pôle Territoires connectés et durables qui donnera lieu au versement d'une gratification.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général estimées à 120 000 € permettent de financer le fonctionnement courant du Syndicat, les cotisations d'adhésions aux instances nationales (AVICCA, FNCCR) ainsi que l'assurance multirisque.

Les projets ponctuels

L'actualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La révision du SDTAN engagée par Sarthe Numérique en 2025 arrive désormais en phase de finalisation. Après un important travail de diagnostic territorial, fondé sur un bilan complet des infrastructures existantes et un recueil structuré des besoins des collectivités, le document actualisé intègre les évolutions majeures du paysage numérique : fermeture du cuivre, montée des usages IoT, essor du pilotage par la donnée, exigences accrues de résilience et de souveraineté.

Le SDTAN révisé établira une feuille de route opérationnelle, datée et chiffrée, permettant d'orienter les actions du Syndicat mixte pour les prochaines années. Son approbation par le Comité syndical est prévue en janvier, avant sa déclinaison en fiches-actions qui structureront les priorités d'investissement, l'évolution des services numériques et l'adaptation du pilotage de la DSP.

Cette démarche, conduite dans un contexte financier contraint pour les collectivités, vise à consolider un modèle départemental mutualisé, garantissant un accès numérique fiable, équitable et sécurisé. Elle constitue également une étape stratégique pour préparer la transformation de l'action de Sarthe Numérique, afin de valoriser pleinement l'infrastructure construite, d'accompagner l'émergence de nouveaux usages et de renforcer la capacité d'intervention de Sarthe Numérique au service du territoire sarthois.

L'AMO reste mobilisée pour assister le Syndicat mixte dans la mise en œuvre du SDTAN 2026.

L'assistance au fonctionnement courant du Syndicat

Sarthe Numérique s'appuie également sur les compétences de son AMO pour l'accompagner et lui apporter une expertise stratégique, économique, technique, juridique et financière dans le cadre du suivi des projets liés au développement des usages et des services numériques ou sur son organisation et la gestion de ses instances (prospective budgétaire, adaptation de Sarthe Numérique pour répondre aux besoins identifiés des territoires, adaptation des statuts, création d'un Groupement d'Intérêt Public, etc.)

L'accompagnement des territoires

Sarthe Numérique poursuivra son accompagnement des collectivités dans leur transformation numérique grâce à son travail de sensibilisation, de pédagogie et d'identification des besoins des territoires dans le domaine des services et des nouveaux usages en 2026 :

- développement du service de la donnée ;
- mise en place progressive de bouquets de services ;
- accompagnement à la réalisation de démonstrateurs "Territoires connectés et durables" ;
- mise en place d'un lieu d'échanges et de démonstrations des services disponibles que portera le Syndicat.

Ainsi, la mise en œuvre de l'actualisation du SDTAN, les prestations de l'AMO, l'accompagnement des territoires et le Showroom sont estimés à 400 000 €.

B. Section d'investissement

a) Les ressources d'investissement attendues

Virement à la section d'investissement

Il est proposé de procéder à un transfert de crédit de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 1,752 M€ afin de couvrir de nouvelles dépenses liées au projet PCRS.

Co-financement du FEDER sur le projet PCRS

Sarthe Numérique a sollicité un cofinancement des Fonds européens pour l'acquisition du PCRS Image à l'échelle du département. La subvention du FEDER est estimée, pour l'année 2026, à 450 000 €.

b) Les dépenses d'investissement envisagées

Plan Corps de Rue Simplifié

Dans un contexte réglementaire toujours plus exigeant, Sarthe Numérique a engagé la réalisation d'un PCRS départemental, dont le marché d'acquisition a été notifié fin 2025. Les données seront collectées au printemps 2026 pour une mise à disposition opérationnelle d'ici la fin de l'année.

Cette démarche anticipative répond aux obligations de géoréférencement des réseaux sensibles en zones urbaines — en vigueur depuis 2020 — qui seront étendues à l'ensemble des réseaux urbains en 2026 puis à tout le territoire en 2032. Dès 2026, le PCRS deviendra ainsi obligatoire pour les gestionnaires de réseaux sur les secteurs où il sera disponible, conformément à la réforme anti-endommagement.

Au-delà de la prévention des risques lors des travaux à proximité des réseaux, ce référentiel précis constituera un outil stratégique pour les collectivités : évaluation de l'état de la voirie, élaboration d'avant-projets sans relevés onéreux, analyse et modélisation des risques environnementaux, gestion du patrimoine et du mobilier urbain, ou encore socle de développement pour les projets de territoire intelligent. La mutualisation départementale permettra d'en réduire fortement les coûts d'acquisition et de maintenance, offrant ainsi aux petites communes un accès à un outil jusqu'ici réservé aux grandes agglomérations.

Le financement du projet s'appuiera sur les excédents cumulés du budget principal, évitant tout recours à l'emprunt, et pourra être renforcé par des financements régionaux, nationaux ou européens. Parallèlement, Sarthe Numérique a engagé avec la DSIN du Département une réflexion visant à optimiser les capacités d'hébergement et les modalités d'accès aux données produites afin de garantir leur disponibilité et leur exploitation par l'ensemble du territoire.

Le Syndicat mixte et ses membres devront toutefois anticiper les charges récurrentes liées à la mise à jour et à la maintenance du référentiel, indispensables pour en assurer la fiabilité et la pérennité.

La mise en œuvre du PCRS représente un investissement de 1,310 M€ pour l'exercice 2026.

Projet du Grand cycle de l'eau

Dans le prolongement des démarches engagées autour de la mutualisation de moyens et de mise en place d'ingénierie au profit de ses membres, Sarthe Numérique souhaite initier un projet dédié au grand cycle de l'eau.

La gestion durable de la ressource en eau constitue un enjeu stratégique pour l'aménagement et l'équilibre du territoire. Cette priorité est renforcée par la politique départementale de préservation et de résilience face aux effets du changement climatique. Dans ce contexte, le projet porté par Sarthe Numérique vise à mettre en place une solution innovante de supervision du grand cycle de l'eau, s'appuyant sur l'infrastructure LoRaWAN déjà déployée à l'échelle départementale.

Aujourd'hui, les données relatives à l'eau sont nombreuses mais souvent dispersées entre différents acteurs (services départementaux, syndicats de rivières, établissements publics territoriaux de bassin, DREAL, etc.). Le projet propose de fédérer ces informations, de les structurer et de les rendre interopérables au sein d'un outil partagé. L'objectif est de passer d'une connaissance fragmentée à une vision globale permettant une analyse fine et continue de l'état de la ressource.

La première phase portera sur la supervision des piézomètres, afin de suivre en temps réel les niveaux des nappes phréatiques. Ce socle opérationnel a vocation à être progressivement enrichi par d'autres indicateurs, notamment, le suivi des niveaux des cours d'eau et de la qualité de l'eau. Le déploiement de capteurs connectés via le réseau LoRaWAN viendra compléter et mettre à jour les données existantes.

À terme, le dispositif doit devenir un véritable outil d'aide à la décision pour les acteurs publics, contribuant à anticiper les tensions sur la ressource, orienter les politiques d'aménagement, et potentiellement à alimenter un jumeau numérique du territoire sarthois.

Ce projet, estimé à 150 000 €, s'inscrit dans la continuité des actions menées pour accompagner les collectivités dans la valorisation et l'exploitation des données territoriales, permettant ainsi de renforcer leur autonomie et leur capacité d'innovation.

Territoires Connectés et Durables

Pour 2026, Sarthe Numérique pourra concentrer ses investissements sur les leviers qui complètent les infrastructures afin de consolider une stratégie cohérente de Territoire connecté et durable.

Le Syndicat mixte pourra ainsi renforcer les solutions numériques essentielles à l'adaptation des usages : plateformes de données, outils de supervision, solutions IoT mutualisées et services facilitant l'exploitation responsable des infrastructures existantes.

L'action portera également sur le développement d'outils souverains au service des collectivités, notamment en matière d'hébergement, de cybersécurité, de continuité d'activité et de gestion maîtrisée des données publiques.

Parallèlement, Sarthe Numérique poursuivra son rôle d'accompagnement opérationnel des communes et intercommunalités pour favoriser l'appropriation des usages numériques et leur intégration dans les politiques locales.

Un budget estimé à 894 000 € sera proposé à ces priorités pour le budget 2026.

c) Les orientations en matière d'autorisation de programme

Les autorisations de programme sur le budget principal seront proposées comme suit.

Libellé AP	Libellé op.	AP votées (1)	Proposition (2)	Total AP (3) = 1+2 (3)= 4+5+6+7+8	Réal. Ant. (4)	CP 2026 (5)	CP 2027 (6)	CP 2028 (7)	CP 2029 (7)	CP 2030 (7)
Territoire Durable & connecté	Territoire Durable & connecté	1 326 850.00	-20 000.00	1 306 850.00	23 760.00	893 972.60	389 117.40	0.00	0.00	0.00
Territoire Durable & connecté	Référentiel géographique	1 291 000.00	20 000.00	1 311 000.00	972.00	1 310 000.00	28.00	0.00	0.00	0.00
		2 617 850.00	0.00	2 617 850.00	24 732.00	2 203 972.60	389 145.40	0.00	0.00	0.00
										2 617 850.00

La programmation pluriannuelle des investissements sur le budget principal devra être recalée sur la base des orientations du futur Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

d) Évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et nette et de l'endettement

L'épargne brute (ou autofinancement) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat. Cette épargne récurrente permet de financer les investissements et le cas échéant, de rembourser la dette. Le niveau de l'épargne brute constitue donc à la fois un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement (capacité à absorber des dépenses nouvelles et/ou un aléa négatif sur les recettes) et un indicateur de sa capacité à investir/rembourser sa dette.

S'agissant du budget principal, l'épargne brute récurrente — calculée hors dépenses exceptionnelles liées au SDTAN et financées par les excédents — demeure négative. Cette situation traduit un niveau de ressources insuffisant pour couvrir intégralement les charges de fonctionnement courantes. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de l'indexation des contributions des membres et de la mise en place d'une contribution complémentaire destinée à financer les charges de fonctionnement du PCRS, Sarthe Numérique doit donc mobiliser, à titre transitoire, une part de ses excédents antérieurs pour assurer l'équilibre du budget.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette. C'est un indicateur de la capacité du Syndicat mixte à équilibrer son budget (pour rappel : le CGCT impose que l'annuité en capital de la dette soit couverte par des ressources propres).

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité, qui rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Cet indicateur mesure donc le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour rembourser sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute.

Le budget principal ne portant aucune dette, sa capacité de désendettement est à zéro.

II. BUDGET ANNEXE

Le budget annexe retrace, sous le régime de la nomenclature M4 afférente aux Services Publics Industriels et Commerciaux, les dépenses et recettes afférentes aux réseaux de télécommunication déployés par le Syndicat et notamment les flux financiers entre le Syndicat et son concessionnaire SARTEL THD, aux termes du contrat de concession signé le 9 janvier 2019.

	DEPENSES	RECETTES
FCT	Dépenses réelles	2 078
	dont personnel	905
	dont fonctionnement courant	435
	dont charges financières	738
INV.	Amortissement net des immobilisations*	2 199
	Virement à la section d'investissement	11 404
	Total fonctionnement	15 680
INV.	Remboursement de la dette	850
	Remboursement anticipé de la dette	6 000
	Dépenses d'investissement	7 984
	dont complétude FttH	2 000
	dont subvention équip. DSP	1 600
	dont modernisation infra fibre	4 000
	Total investissement	14 834
	Amortissement net des immobilisations*	2 199
	Virement à la section d'investissement	11 404
	Subventions d'équipement reçues	1 231
	Total investissement	14 834

*Dotations aux amortissements des immobilisations - reprise au résultat des subventions d'équipement reçues

A. Section d'exploitation

a) Les ressources d'exploitation attendues

Les recettes réelles d'exploitation du budget annexe s'élèvent à 6,980 M€ pour l'exercice 2026, elles sont composées en large partie des redevances d'affermage (6,610 M€) et de contrôle de la concession (230 000 €) versées par Sartel.

Les redevances d'affermage et de contrôle de concession

- Redevance Mission n 2

Depuis le 9 avril 2019, date de la reprise en exploitation des prises construites dans le cadre du marché de travaux par Sarthe Numérique (1^{ère} phase du déploiement global) par Sartel, l'investissement réalisé par les collectivités locales fait l'objet d'une redevance d'affermage de Sartel à Sarthe Numérique.

Évolution des montants :

- Première année : 2,7 M€
- À partir de la troisième année : 4,5 M€
- Ajout d'une redevance complémentaire de 0,7 M€ à partir de 2023 (liée à l'utilisation des infrastructures de Sarthe Numérique)

- **Redevance Mission n°4**

Conformément à la convention de concession et à la suite de l'affermissement de la mission n° 4 le 1^{er} octobre 2019, Sartel verse au Syndicat mixte une redevance d'affermage ferme d'un montant annuel de 1 M€ depuis le 1^{er} janvier 2025.

- **Redevance bâtiment Datacenter**

Conformément à l'avenant n 5 à la convention de DSP, en contrepartie de la mise à disposition du bâtiment et propriété de Sarthe Numérique, Sartel s'est engagé à verser une redevance d'affermage à Sarthe Numérique.

Évolution des montants :

- Première année : 14 000 €
- 2024 : 63 000 €
- 2025-2026 : 77 000 €
- À partir de 2027 : 144 500 € jusqu'à la fin du contrat

- **Redevance de contrôle de concession**

La redevance de contrôle suit une structure évolutive :

- Base initiale : 200 000 € par an
- Périodes majorées à 500 000 € par an :
 - Durant les quatre premières années de la DSP
 - Durant les trois dernières années de la DSP
- Suppléments spécifiques :
 - +100 000 € en 2019-2020 (lié à l'affermissement de la mission n° 4)
 - +300 000 € pour les audits Réseau (années 10 et 20 de la convention)

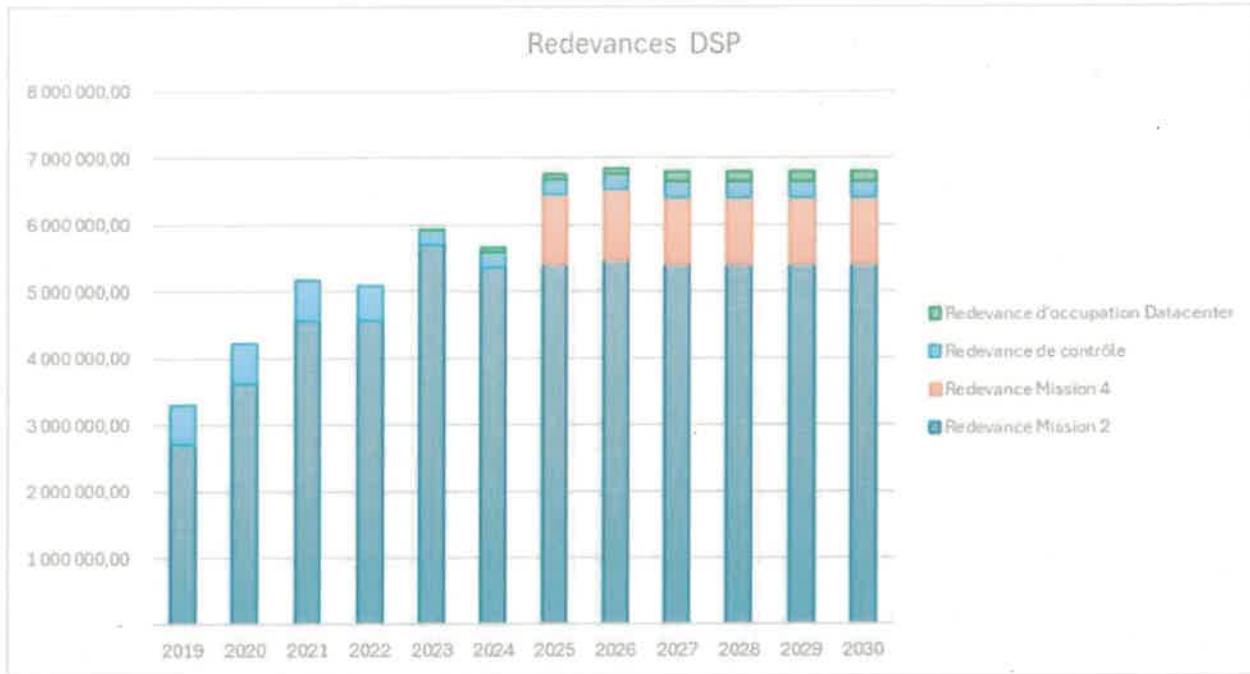
- **Impact financier global**

Pour l'année 2026, les redevances totales prévisionnelles, après application des révisions s'élèveront à :

- Redevance de contrôle : 0,23 M€
- Mission n°2 : 5,48 M€
- Mission n°4 : 1,05 M€
- Datacenter : 0,08 M€

Le total prévisionnel des redevances, pour l'exercice 2026, est estimé à 6,84 M€.

L'évolution des redevances perçues et projetées est la suivante.



Les produits de placement liés au compte à terme

Le Comité syndical de Sarthe Numérique a autorisé le Président, par délibération en date du 26 novembre 2025, à placer 6 M€ sur un compte à terme d'une durée de douze mois à compter de janvier 2026 dans les conditions prévues par la réglementation. Les produits liés à ce placement seront fixés à la souscription selon le taux nominal consenti aux collectivités locales, ils sont estimés à 120 000 € en 2026.

Le résultat d'exploitation reporté

Le résultat d'exploitation 2025 repris au budget est estimé à 8,7 M€.

b) Les dépenses d'exploitation envisagées

En 2026, les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 2,078 M€ sur le budget annexe, dont 1,340 M€ de charges de gestion et 738 000 € de charges financières au titre des emprunts souscrits pour le financement du réseau et du remboursement anticipé d'emprunt.

Les charges d'exploitation courantes

Les charges prévisionnelles à caractère général qui s'élèvent à 435 000 € comprennent, notamment, les charges liées au fonctionnement courant de la structure mais également aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de la concession à hauteur de 50 000 € et aux audits sur le réseau.

En effet, afin de mieux prendre en compte les actions à engager pour une exploitation rationnelle et de long terme de ces infrastructures, il est nécessaire de procéder à des audits précis et exhaustifs de l'état des infrastructures à une période où l'on peut considérer que les campagnes de raccordements massives sont aujourd'hui achevées.

La mise en œuvre d'audits des infrastructures par Sarthe Numérique en 2026 nécessite l'inscription en exploitation au budget annexe d'un montant de 50 000 €.

Les charges de personnel

Les charges de personnel, estimées au global à 905 000 € pour l'année 2026, correspondent au versement des salaires et des charges des agents de Sarthe Numérique positionnés sur le budget annexe. Elles comprennent également les dépenses liées à la médecine du travail, à l'assurance statutaire, aux prestations d'action sociale et de protection sociale et à la restauration.

De plus, Sarthe Numérique prévoit le remboursement de la rémunération et des charges, correspondant aux mises à disposition de personnels du Département dans les domaines financiers, de la commande publique et des fonds européens.

Enfin, le Syndicat mixte a conventionné avec le Centre de gestion afin de conserver la possibilité de mobiliser de nouvelles compétences, dans le cadre de son service de remplacement, notamment, pour faire face aux nouveaux enjeux de Sarthe Numérique ou à la réalisation de missions ponctuelles.

Ces charges sont stabilisées depuis 2023 et permettent de garantir l'ensemble des missions définies par les compétences et missions du socle de base définies dans les statuts du Syndicat mixte.

Les intérêts liés aux emprunts souscrits

Les charges d'intérêts 2026 au titre des emprunts souscrits pour le financement du réseau sont estimées à 390 000 € auxquels s'ajoutent 15 000 € d'intérêts courus non échus.

Les indemnités actuarielles liées au remboursement anticipé de l'emprunt

Par ailleurs, Sarthe Numérique va dégager un excédent budgétaire significatif à la fin de l'exercice 2025. Dans ce contexte, le Syndicat s'interroge sur l'opportunité de procéder au remboursement anticipé d'un des emprunts souscrits en 2023 et 2024.

Le remboursement anticipé est soumis à une indemnité actuarielle, qui revient à compenser la différence, pour le prêteur, entre le taux du prêt et le taux auquel il pourrait replacer ces fonds.

Le montant de l'indemnité lié à ce remboursement anticipé est estimé à 333 000 €.

L'amortissement net des immobilisations

L'amortissement net des réseaux financés par le Syndicat mixte s'élève à 2,199 M€. Il s'agit de la contraction entre l'amortissement des investissements et la reprise, sur la même durée, des subventions d'équipement reçues.

B. Section d'investissement

a) Les ressources d'investissement attendues

Les subventions d'équipement versées par les cofinanceurs

Sur l'exercice 2026, les participations des cofinanceurs sont estimées à 1,231 M€ :

- L'Etat avec le Fonds national pour la Société Numérique

La convention permettant de mobiliser l'aide de l'État (FSN) pour la mission n° 3 de la DSP a été signée le 21 juillet 2022. À la fin de l'année 2025, l'intégralité de la participation du FSN a été versée, clôturant ainsi la mobilisation de ce financement pour cette composante du projet.

- La Région – Mission 3 et RAD

La convention unique du 28 janvier 2021 passée avec la Région prévoit, d'une part, une participation financière au déploiement réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Sartel, avec une participation financière de Sarthe Numérique au titre de la mission n° 3 de la convention de DSP, et d'autre part, une participation au déploiement des sites isolés.

Pour l'année 2026, la participation de la Région au titre de la mission n° 3 s'élève à 1,21 M€. Concernant le déploiement des sites isolés, le plafond de versement ayant été atteint, conformément aux modalités de la convention unique, le versement du solde n'interviendra qu'après le 31 décembre 2027.

- Banque des Territoires - Schéma Local de Résilience

L'accompagnement de la Banque des Territoires pour la mise en place d'un plan de résilience de l'infrastructure numérique départementale s'élève à 21 000 €.

b) Les dépenses d'investissement envisagées

Remboursement de la dette

Au titre de l'année 2026, l'annuité de la dette s'élève à 850 000 €.

Par ailleurs, il vous est proposé d'étudier l'opportunité de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt à hauteur de 6 M€.

Modernisation de l'infrastructure fibre

Sarthe Numérique doit s'engager dans un plan structuré de modernisation et de renforcement de son infrastructure afin de l'adapter aux nouvelles exigences de résilience, de continuité et de qualité de service.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'actualisation de son SDTAN, dont l'une des ambitions principales est de construire un SLR. L'élaboration du SLR est devenue indispensable car le réseau en technologie fibre optique, exploité par Sartel THD, est appelé à devenir le seul réseau d'accès fixe à Internet d'ici 2028, suite au décommissionnement du cuivre.

Face à un contexte de risques croissants — aléas climatiques, actes de malveillance, dépendance accrue des usages numériques — Sarthe Numérique identifie précisément les vulnérabilités de son réseau et définit des priorités d'intervention.

Cette analyse constitue le socle d'un plan pluriannuel d'investissement visant à renforcer la robustesse de l'infrastructure départementale, sécuriser les points critiques et garantir un niveau de service en adéquation avec l'importance stratégique du réseau numérique public.

Pour engager ce programme dans un cadre budgétaire lisible et pluriannuel, une autorisation de programme (AP) dédiée de 20 M€ sera instaurée. Elle permettra de planifier la trajectoire financière des investissements à venir, en cohérence avec les orientations définies par le SLR. Au titre de l'exercice 2026, Sarthe Numérique inscrira 4 M€ en crédits de paiement (CP), marquant la première étape opérationnelle de ce plan d'investissement structurant. Ces moyens permettront de lancer concrètement les actions prioritaires identifiées et d'amorcer la montée en résilience de l'infrastructure numérique sarthoise.

Complétude du réseau et accompagnement à la fermeture du cuivre

Dans le cadre de la préparation à la fermeture du réseau cuivre, Sarthe Numérique poursuit son engagement dans la complétude du réseau FttH à travers le financement des RAD. Ce programme essentiel, inscrit au budget annexe en section d'investissement pour un montant de 2 M€, constitue un levier stratégique pour :

- assurer l'accès à la fibre optique pour l'ensemble des usagers du territoire ;
- garantir une transition fluide du réseau cuivre vers le réseau FttH ;
- répondre aux besoins spécifiques des raccordements complexes ;
- anticiper et accompagner le processus de fermeture technique du réseau cuivre.

La réalisation de ces raccordements représente une condition indispensable à la réussite de la fermeture du réseau cuivre et à l'achèvement de la transformation numérique du territoire.

Les subventions d'équipement versées à Sartel

En 2026, la dynamique engagée autour du réseau LoRaWAN et du dégroupage de la zone AMII se poursuit, avec :

- le déploiement complémentaire du réseau bas débit LoRa, ajusté en fonction des besoins nouvellement identifiés sur le territoire ;
- la poursuite des opérations de dégroupage de la zone AMII afin d'harmoniser durablement le niveau de service sur l'ensemble du département.

Pour l'année 2026, les subventions d'équipement prévisionnelles versées à Sartel s'élèvent à 1,6 M€.

L'ensemble de ces projets structurants poursuit le renforcement de la cohérence territoriale en matière d'accès aux services numériques professionnels, tout en améliorant la qualité des infrastructures mises à disposition des collectivités membres.

c) Les orientations en matière d'autorisation de programme

Les autorisations de programme sur le budget annexe seront proposées comme suit.

N° prog	N° AP	Nom AP	N° sp	Libellé sp	AP votées (1)	Proportion (2)	Total AP (1) x (2) (3)	Real. ARI. (4)	CP 2026 (5)	CP 2027 (6)	CP 2028 (7)	CP 2029 (8)	CP 2030 (9)
P014	2018-1	DSP	00047	DSP	52 300 000,00		52 300 000,00	41 977 822,63	3 665 000,00	2 860 000,00	1 460 000,00	697 547,30	1 639 630,07 *
P014	2020-2	FttH	00043	Désertes communautés innovation	600 000,00		600 000,00	236 167,00	-	363 833,00	-	-	-
P014	2020-1	FttH	00037	Investissement courant	160 000,00		160 000,00	27 872,06	80 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	7 127,94
P014	2024-1	Infrastructures de télécommunication	00057	Points Hauts	126 000,00		126 000,00	121 676,31	4 000,00	-	-	-	323,69
P014	2025-1	Modernisation Infra cœur de	00058	RFF	6 000 000,00 -	6 000 000,00	0,00	-	-	-	-	-	-
P014	2025-2	PCRS	00059	PCRS	4 000 000,00 -	4 000 000,00	0,00	-	-	-	-	-	-
P014	2026-1	Modernisation résilience infra	00061	Modernisation infra fibre	20 000 000,00	20 000 000,00			4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
					63 186 000,00	10 000 000,00	73 186 000,00	42 363 538,00	7 749 000,00	7 238 833,00	5 475 000,00	4 712 547,30	5 647 081,70 #
													73 186 000,00

*ce montant correspond à l'engagement de réalisation des Raccordements à la Demandes (RAD) qui peuvent s'étaler jusqu'à la fin de la DSP en 2049

Dans le cadre du lancement du plan pluriannuel de modernisation et de renforcement de l'infrastructure, il sera proposé, lors du vote du budget 2026 de créer l'AP Modernisation et résilience de l'infrastructure numérique à hauteur de 20 M€ dédiée à ces investissements et de prévoir un crédit de paiement en 2026 estimé à 4 M€. Cette AP permettra de structurer la programmation financière du projet, d'en planifier les différentes phases et d'assurer une visibilité pluriannuelle des engagements.

Par ailleurs, il sera également proposé de clôturer l'AP Modernisation de l'infrastructure Cœur de Réseau à hauteur de 6 M€. En effet, compte tenu des évolutions de l'environnement économique, il a été décidé de mettre un terme au projet « RFF ».

d) Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et nette et de l'endettement

L'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice, hors résultat antérieur), s'élève à 4,903 M€. Elle couvre très largement l'annuité en capital de la dette (850 000 €), dégageant une épargne nette de 4,053 M€.

L'encours de dette du budget annexe est anticipé à 11,485 M€ fin 2026. La capacité de désendettement, qui mesure la solvabilité du budget en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute, s'élèverait donc à 2,3 ans, un niveau très satisfaisant qui ménage une capacité d'investissement significative pour l'avenir.

III. État de la dette

La dette de Sarthe Numérique est composée au 1^{er} janvier 2026 de trois emprunts pour un capital restant dû de 12 330 000 €.



Le taux moyen de la dette est de 3,16 % sur l'exercice 2026, assez proche des taux moyens constatés actuellement.

La durée de vie résiduelle moyenne est de 17 ans et 11 mois.

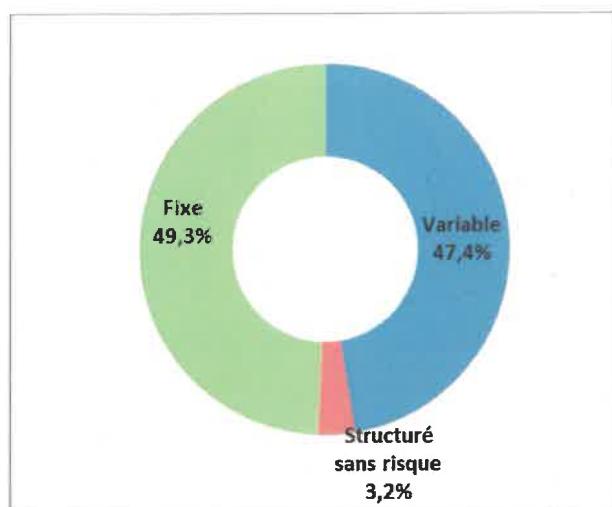
Sarthe Numérique présente une dette sûre.

La dette à taux fixe représente 49 % de l'encours global et présente un taux de 3,73 %.

La dette à taux variable, portée par une seule ligne d'emprunt au taux du Livret A, représente 48% de l'encours global et présente un taux moyen de 2,48 %.

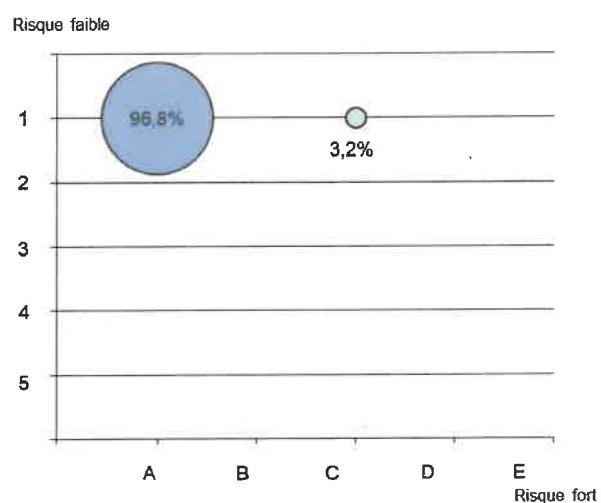
La dette structurée sans risque ne se compose plus que d'une seule ligne d'emprunt également et représente 3 % de l'encours global. Elle correspond à l'emprunt à taux fixe annulable de pente (classé 1C selon la charte Gissler*). Il se caractérise par un taux fixe de 4,29 % susceptible d'être transformé par la banque à chaque échéance en taux variable « Euribor 12 mois + 0,04 % ». Il s'agit simplement du passage éventuel d'un taux fixe à un taux variable classique.

Encours par type de taux



Répartition des risques

(charte de bonne conduite « Gissler »)



* La charte Gissler est une charte de bonne conduite, mise en place à la suite de la crise financière de 2008 qui a révélé les emprunts très risqués qu'ont contractés les collectivités publiques, afin d'assurer la parfaite information par les organismes bancaires du type d'emprunt réalisé par les collectivités. Cette charte classe donc les emprunts selon leur niveau de risque.

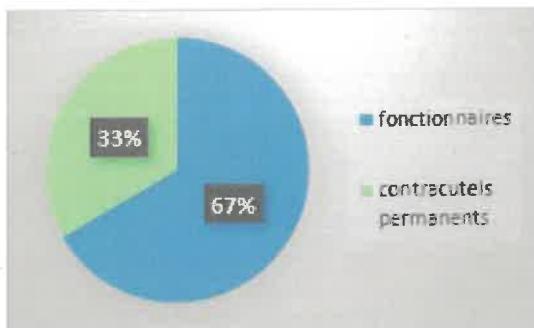
S'agissant des inscriptions budgétaires en matière de dette, le Budget Primitif 2026 prévoit au budget annexe une dépense de 850 000 € pour le remboursement de l'annuité en capital et 390 000 € pour le paiement des intérêts, auxquels s'ajoutent 15 000 € d'intérêts courus non échus, hors hypothèse éventuelle d'un remboursement anticipé d'emprunt à hauteur de 6 M€.

IV. Ressources humaines

Effectifs

➤ 15 agents employés par la collectivité au 1^{er} janvier 2026

- ♦ 10 fonctionnaires
- ♦ 5 contractuels permanents
- ♦ 0 contractuel non permanent



➤ Aucun contractuel permanent en CDI

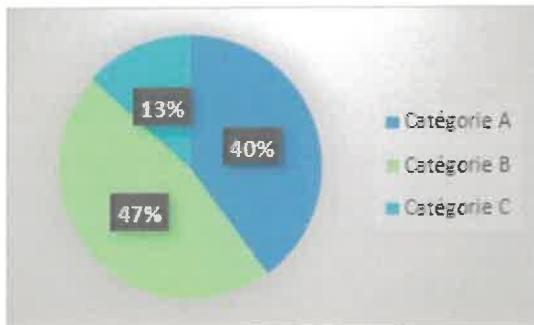
➤ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Caractéristiques des agents permanents

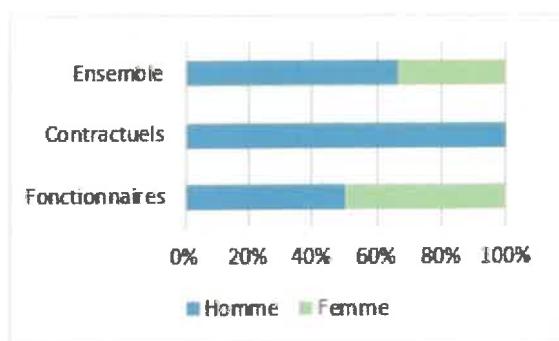
➤ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%	40%	47%
Technique	50%	60%	53%
	100%	100%	100%

➤ Répartition des agents par catégories



➤ Répartition par genre et par statut



➤ Les principaux cadres d'emplois

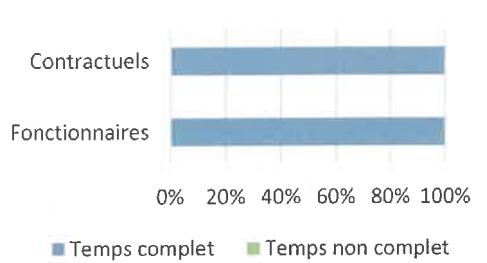
Filière	Titulaire
Attachés	27%
Ingénieurs	13%
Techniciens	33%
Rédacteurs	13%
Agent de maîtrise	7%
Adjoint administratif	7%

Positions particulières

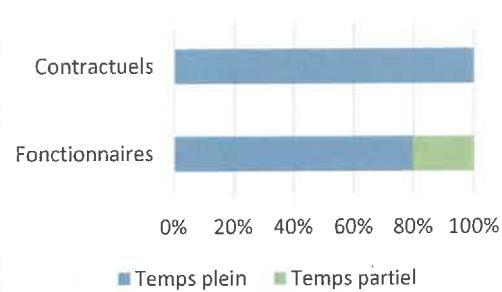
➤ 4 agents du Département mis à disposition partiellement à Sarthe Numérique

Temps de travail des agents permanents

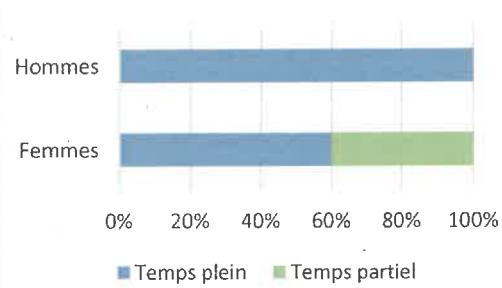
↳ Répartition des agents à temps complet ou non complet



↳ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



↳ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Mouvements

En 2025, 2 arrivées d'agents permanents

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ces orientations.

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique
Dominique LE MÈNER